

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

FIFTEENTH YEAR

882 *nd MEETING: 26 JULY 1960*

ème SÉANCE: 26 JUILLET 1960

QUINZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/882)	1
Adoption of the agenda	1
Telegrams dated 13 July 1960 from the Minister for Foreign Affairs of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the Secretary-General (S/4384, S/4385, S/4406, S/4409)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/882)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Télégrammes, en date du 13 juillet 1960, adressés au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4384, S/4385, S/4406, S/4409)	1

(16 p.)

S/PV.882

EIGHT HUNDRED AND EIGHTY-SECOND MEETING
Held in New York, on Tuesday, 26 July 1960, at 10.30 a.m.

HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUXIEME SEANCE
Tenue à New York, le mardi 26 juillet 1960, à 10 h 30.

President: Mr. José A. CORREA (Ecuador).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Ceylon, China, Ecuador, France, Italy, Poland, Tunisia, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/882)

1. Adoption of the agenda.
2. Telegrams dated 13 July 1960 from the Minister for Foreign Affairs of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the Secretary-General (S/4384, S/4385).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Telegrams dated 13 July 1960 from the Minister for Foreign Affairs of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the Secretary-General (S/4384, S/4385, S/4406, S/4409)

1. The PRESIDENT (translated from Spanish): I draw attention to documents S/4384 and S/4385 which contain the basic communications from the Government of the Union of Soviet Socialist Republics. I also draw the Council's attention to the two draft resolutions before it, one submitted by the Soviet Union [S/4406] and the other by the United States of America [S/4409].

2. Mr. AMADEO (Argentina) (translated from Spanish): We have often found ourselves, in this Council, faced with situations in which the parties concerned did not dispute the facts which led to the action taken, but differed on the interpretation to be put upon those facts. However, we are now confronted with a different situation. In this instance, there is a divergence of opinion not with respect to the interpretation of the facts, but with respect to the facts themselves.

3. Whereas the Soviet Union claims that the United States RB-47 aircraft violated its territorial frontiers in the Barents Sea north of Cape Svyatoy Nos near the Kola Peninsula, the United States contends that the aircraft at no time came within thirty miles of Soviet territory.

Président: M. José A. CORREA (Equateur).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Ceylan, Chine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/882)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Télégrammes, en date du 13 juillet 1960, adressés au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4384, S/4385).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Télégrammes, en date du 13 juillet 1960, adressés au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/4384, S/4385, S/4406, S/4409)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): J'attire l'attention du Conseil sur les documents de base S/4384 et S/4385 qui contiennent les communications du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. J'appelle également l'attention du Conseil sur les deux projets de résolution dont il est saisi, l'un présenté par l'Union soviétique [S/4406], et l'autre par les Etats-Unis d'Amérique [S/4409].

2. M. AMADEO (Argentine) [traduit de l'espagnol]: Le Conseil de sécurité s'est trouvé fréquemment en présence de situations dans lesquelles les parties intéressées ne discutaient pas les faits qui avaient déterminé leur action mais différaient sur l'interprétation à leur donner. En l'occurrence, cependant, il en va autrement: ce n'est pas dans l'interprétation des faits que se manifeste le désaccord mais ce sont les faits eux-mêmes qui suscitent la controverse.

3. Tandis que le Gouvernement de l'Union soviétique soutient que l'avion américain RB-47 a violé les frontières territoriales de son pays, au-dessus de la mer de Barents, au nord du cap Sviatoï Nos et au-dessus de la péninsule de Kola, les Etats-Unis d'Amérique en revanche affirment qu'à aucun moment l'avion en question ne s'est approché à moins de 30 milles du territoire de l'Union soviétique.

4. In view of this difference of opinion regarding the facts what is the Security Council to do? On that point too, the views of the countries involved in the incident differ.

5. The Soviet Union asks us to accept its version of the incident unreservedly and accordingly calls upon the Council to adopt a draft resolution [S/4406] condemning what it calls "these continuing provocative activities of the Air Force of the United States of America" and requesting us to regard them as "aggressive acts".

6. On the other hand, the representative of the United States, Mr. Lodge, has submitted a draft resolution [S/4409] which, without passing judgement on the responsibilities of the parties, recommends that the two Governments should resolve their differences by recourse to an investigating commission or by submitting the question to the International Court of Justice.

7. If, as is our duty, we assume an objective and impartial position, there does not seem to be any doubt regarding which of the two courses the Security Council should follow.

8. It is our obligation to take action on the basis of demonstrated facts, facts regarding the veracity and accuracy of which there can be no shadow of doubt. Accordingly, we must ask ourselves the following preliminary question: are the facts sufficiently clear to enable the Council to determine where the responsibility lies?

9. I have carefully read the statements of the representative of the Soviet Union, in particular the first statement [880th meeting] in which he submitted his case for the Council's consideration. Even if one takes the most charitable view of his submission, I do not think that one can say that he has produced evidence sufficient to show that things happened in the way described by his Government. The only evidence he offered in his speech was the testimony furnished by the statement of the airmen who survived the crash of the aircraft shot down. But the fact that those statements were made in the presence of only one of the parties which have an interest in the matter deprives them of all probative value. Would we, for example, be satisfied in a civil action if the witnesses gave their evidence before only one of the litigants and not before the judge?

10. The representative of the United States has also made statements concerning the route followed by the aircraft, which would have to be verified before the Council could accept them at face value. There is, however, a basic difference between his conclusion and that of the Soviet Government; the United States Government is not trying to impose its views. On the contrary, it is proposing the establishment of a commission composed of representatives of both parties and a third neutral member, which would be asked to determine what in fact happened.

11. As the organ empowered to investigate any dispute which might lead to international friction, the Security Council has full authority to establish subsidiary bodies for the better investigation of the facts set before it. In this case, it is not suggested that it should set up such machinery; it is merely suggested that it should urge the parties to settle their dispute by means of an international inquiry. That power is

4. Devant la différence qui existe entre les deux exposés présentés, que doit faire le Conseil de sécurité? Sur ce point également, les vues des pays en cause diffèrent.

5. L'Union soviétique nous demande d'accepter d'emblée sa version de l'incident et invite en conséquence le Conseil à adopter un projet de résolution [S/4406] condamnant ce qu'elle appelle "les actes provocateurs auxquels l'aviation militaire des Etats-Unis d'Amérique continue ainsi à se livrer" et demandant de les considérer comme des "actes d'agression".

6. Quant aux Etats-Unis, leur représentant, M. Lodge, a présenté un projet de résolution [S/4409] qui, sans porter de jugement sur les responsabilités des parties, recommande que les deux gouvernements résolvent le différend par l'intermédiaire d'une commission d'enquête ou par le renvoi de la question à la Cour internationale de Justice.

7. Si, comme nous en avons le devoir, nous adoptons une attitude impartiale et objective, il ne semble pas qu'il puisse y avoir de désaccord quant au choix que doit faire le Conseil de sécurité entre les deux procédures proposées.

8. Nous avons pour obligation de prendre des mesures fondées sur des faits établis, sur des faits dont la véracité et l'exactitude sont sans le moindre doute. Il convient donc de poser une question préalable: les faits sont-ils établis d'une façon suffisamment claire pour que le Conseil puisse déterminer les responsabilités qui en découlent?

9. Nous avons lu avec grande attention les interventions du représentant de l'Union soviétique, notamment la première [880ème séance] dans laquelle il soumettait l'affaire au Conseil de sécurité. A mon avis, l'interprétation la plus bienveillante de ses allégations ne saurait nous amener à conclure qu'il a apporté des preuves suffisantes pour démontrer que l'événement s'était produit de la manière exposée par son gouvernement. La seule preuve qui figure dans son discours est un témoignage: celui des pilotes qui ont survécu à la destruction de l'avion abattu. Mais le fait que les déclarations des pilotes ont été faites devant une seule des parties, qui, en l'occurrence, défend sa thèse et ses intérêts, leur enlève toute force probante. Admettrions-nous que, dans une affaire civile, les témoins déposent devant l'une des parties et non devant le juge?

10. Le représentant des Etats-Unis de son côté a fait des déclarations concernant la route suivie par l'avion qu'il faudrait vérifier avant que le Conseil puisse les admettre. Mais il y a une différence fondamentale entre sa conclusion et celle du Gouvernement soviétique: le Gouvernement des Etats-Unis n'essaie pas de nous imposer son point de vue. Il propose au contraire de créer une commission bipartite à laquelle serait adjoint un membre neutre, qui serait chargé de déterminer comment les faits se sont produits.

11. Le Conseil de sécurité est pleinement habilité, en tant qu'organe chargé d'enquêter sur tout différend susceptible d'entrainer un désaccord international, à prendre l'initiative de créer des commissions auxiliaires chargées d'approfondir les faits dont il a à connaître. On ne lui propose pas, dans le cas présent, d'instituer ce type de mécanisme, mais simplement d'inviter les parties à régler leur différend au moyen

specifically attributed to the Security Council in Article 33, paragraph 2 of the United Nations Charter, and has been confirmed by the established practice of this Organization.

12. The representative of the Soviet Union told us yesterday [881st meeting] that there is no need for this investigation because it would lead to confusion and because the events denounced by his delegation have been sufficiently substantiated. We have no doubt that the representative of the Soviet Union sincerely believes that to be the case, although we cannot understand how a proceeding designed to shed more light on the matter could "lead to confusion". The basic question is: what valid reason is there for the rest of us to think as he does? Let him put himself for a moment in the position of the members of the Council confronted with a situation in which two members differ drastically in their account of what happened: for what legally valid reason does the representative of the Soviet Union think that the Council should say that the Soviet Union is right and the United States is wrong? Could we in fairness take such a stand? Would we be acting with the impartiality incumbent upon us in view of the prestige and functions of this Council? No, just as we cannot agree without question that the United States representative is right when he says that the aircraft never entered Soviet air space—and he is not asking us or requiring us to say so—so we cannot condemn a violation of Soviet air space based solely on the contention of the other party to the dispute.

13. I would point out that we are not now passing judgement on the good faith of either party. There is no judge who does not know that often both parties to a dispute are convinced that they are in the right. Nor are we, for that reason, concerned with intentions. Whatever they may be, it is not our business to ascertain them.

14. A point might be made which the representative of the Soviet Union neglected to mention yesterday and that is that these flights over waters within a short distance of the territory of other countries—even if they are not in violation of international law—are dangerous activities in the present circumstances and that it would be better to avoid them. We are convinced that that would be the wise and appropriate course to follow. But this is a matter in which no one is blameless. The representative of the United Kingdom told us at yesterday's meeting that the technical services of his country have evidence that Soviet ships have more than once been present in the vicinity of British territorial waters, but that his Government had not felt it necessary to raise an international issue whenever such incidents occurred. That is a sound and tactful approach which shows that these activities, however deplorable they may be, are the effect and not the cause of international tension. Therefore, instead of making loud complaints each time one of these incidents occurs and in so doing aggravating the situation with the result that they are likely to occur with increasing frequency, the sensible thing would be to attack the causes of the evil and create a climate of "détente" which would make such operations unnecessary.

d'une enquête internationale. Ce droit du Conseil de sécurité est expressément stipulé au paragraphe 2 de l'Article 33 de la Charte des Nations Unies. Il a été confirmé à plusieurs reprises ainsi qu'en témoigne la jurisprudence de l'Organisation des Nations Unies.

12. Le représentant de l'Union soviétique nous a dit hier [881ème séance] qu'une telle enquête n'était pas opportune parce qu'elle pourrait susciter la confusion et parce que les faits dénoncés par sa délégation sont suffisamment démontrés. Nous ne doutons pas que le représentant de l'Union soviétique croit sincèrement qu'il en est ainsi, encore que nous n'arrivions pas à comprendre comment une procédure destinée à apporter plus de lumière pourrait susciter de la confusion. La question fondamentale est la suivante: pour quelle raison valable veut-il que nous pensions tous comme lui? Qu'il se mette un instant à la place des membres du Conseil placés en face de deux délégations qui présentent deux versions radicalement différentes des événements: à son avis, quel principe juridique le Conseil peut-il invoquer pour dire que l'Union soviétique a raison et que les Etats-Unis se trompent? Serait-ce de notre part une attitude juste? Agirions-nous avec l'impartialité à laquelle nous obligent la majesté et le rôle de cet organisme? Non, et il ne nous serait pas possible non plus d'accepter automatiquement que le représentant des Etats-Unis a raison lorsqu'il nous dit que cet avion n'est jamais entré dans l'espace aérien soviétique — et il ne nous le demande d'ailleurs pas — pas plus que nous ne pourrions condamner une violation de cet espace qui n'aurait pour seule preuve que l'affirmation de l'une des parties au différend.

13. Nous ne voulons nullement mettre en doute ici la bonne foi de l'une ou l'autre des parties. Mais il n'y a pas de juge qui ne sache que, bien souvent, les deux parties sont convaincues d'avoir raison. Nous laissons donc de côté la question des intentions. Quelles qu'elles soient, il ne nous appartient pas maintenant de les déterminer.

14. On pourrait mentionner un argument que le représentant de l'Union soviétique a oublié hier d'invoquer, à savoir que ces survols de l'espace marin et aérien à proximité du territoire d'autres pays — même lorsqu'ils ne représentent pas une violation du droit international — constituent une activité dangereuse dans les circonstances actuelles, et qu'il serait préférable de les éviter. Nous sommes convaincus que ce serait une décision prudente et sage. Mais, à cet égard, nul n'est exempt de responsabilité. Le représentant du Royaume-Uni nous disait à la séance d'hier que les services techniques de son pays avaient détecté, à plusieurs reprises, la présence de navires soviétiques à proximité des eaux territoriales britanniques mais que son gouvernement n'avait pas jugé opportun de poser la question sur le plan international chaque fois que cela s'est produit. Attitude discrète et raisonnable qui tient compte du fait que ce genre d'activités — si regrettables qu'elles puissent être — ne constituent pas la cause de la tension internationale mais en sont l'effet. Ainsi, au lieu de soulever avec bruit un incident chaque fois que se produit l'un de ces faits, aggravant ainsi les choses et provoquant par là même la répétition toujours plus fréquente de ces événements, il serait plus sage de s'attaquer aux causes du mal et de créer un climat de détente qui rendrait inutile ce genre d'activités.

15. It is clear from what I have said that Argentina firmly supports the procedure for investigation proposed by the representative of the United States. We sincerely hope that the representative of the Soviet Union will withdraw his opposition to this reasonable course and agree to co-operate, for his co-operation is essential if this incident is to be cleared up. Of course, we do not have to tell him that his country's refusal to support an investigation of disputed facts will amaze world public opinion and will weaken the position of the Soviet Union. We express this hope because we believe that if the Council fails to take a reasonable decision in this case, it will break the sequence of positive measures adopted in recent weeks which have substantially helped to enhance the prestige of the United Nations. The growth in the prestige of the United Nations is one of the few encouraging developments among the many unfortunate events that have taken place in recent weeks and it would be regrettable if it were to be checked.

16. It is not the business of this Council to deal with personal situations. But I should be lacking in Christian piety if I failed to join with other representatives in expressing the hope that the survivors of the captured crew will be allowed to communicate with their country, and particularly, with their families. Permission to do so would not prejudge the nature of the intercepted flight and would be most gratefully welcomed by all who believe that there is no inherent contradiction between political exigencies and the dictates of humanity.

17. For the reasons I have given, the Argentine delegation will vote in favour of the draft resolution submitted by the United States [S/4409], and expresses the hope that it will be adopted so that the results of the investigation it recommends may enable us, in due time, to pass judgement on the disputed facts on the basis of adequate information and with the assurance that we shall not be led astray by ignorance.

18. Mr. ORTONA (Italy): We have heard very important statements on the case of the RB-47 aircraft of the United States Air Force made by the representative of the Soviet Union, the representatives of the United States and of the United Kingdom, and other speakers who have tried to draw some conclusions or formulate interpretations from the statements of the parties connected with the dispute. These statements provide us, I think, with a sufficient number of elements to make my delegation wonder once more about the aims that the Soviet delegation is pursuing with its new initiative. In fact, the Soviet Union has asked that we convene to discuss another alleged aggressive action of the United States, and the Soviet representative has again dwelt upon the theme of the warlike intentions of that country. This same "leit-motiv" we have heard at every step, on every occasion, for every question that has been brought to our attention during these last busy weeks, be it or not on the initiative of the Soviet Union. Repeatedly, after the outburst and the indictments of the Soviet delegation, this Council

15. Mon pays est donc résolument en faveur du recours à la procédure d'enquête proposée par le représentant des Etats-Unis. Nous espérons sincèrement que le représentant de l'Union soviétique cessera de s'opposer à une procédure aussi raisonnable et qu'il apportera la collaboration nécessaire pour que cet incident soit dûment éclairci. Il ne nous appartient naturellement pas de dire combien l'opinion mondiale serait surprise si l'Union soviétique s'opposait à une enquête sur les faits qui font l'objet de la controverse ni de souligner les conséquences fâcheuses qui en résulteraient pour la position de l'Union soviétique. Nous formulons cet espoir parce que nous croyons que, si le Conseil ne prenait pas dans cette affaire une décision raisonnable, nous interromprions la succession de mesures concrètes qui ont été adoptées au cours de ces dernières semaines et qui ont contribué à augmenter considérablement le prestige de l'Organisation des Nations Unies. Si l'on considère tous les événements regrettables qui se sont produits, cet accroissement de prestige est l'un des rares signes favorables qu'il nous ait été donné d'enregistrer et il serait déplorable que cette tendance cesse également.

16. Le Conseil de sécurité n'est pas chargé de se pencher sur des situations personnelles. Cependant, nous manquerions au devoir que nous impose la piété chrétienne si nous ne nous associons pas aux délégués qui ont exprimé le vœu que les survivants de l'équipage capturé puissent communiquer avec leur pays et plus particulièrement avec leurs familles. Cette autorisation qui ne préjugerait pas la nature du vol interrompu serait accueillie avec une profonde gratitude par tous ceux pour qui il ne saurait y avoir de contradiction formelle entre les exigences de la politique et les impératifs humanitaires.

17. Pour toutes les raisons que je viens d'exposer, la délégation de l'Argentine votera en faveur du projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis [S/4409], et nous formulons l'espoir que ce projet sera adopté par le Conseil afin que les résultats de l'enquête qu'il recommande nous permettent, le moment venu, de nous prononcer sur les événements qui font l'objet du désaccord, en toute connaissance de cause et avec la certitude de ne pas commettre d'erreur par ignorance.

18. M. ORTONA (Italie) [traduit de l'anglais]: Nous avons entendu, sur l'affaire de l'appareil RB-47 de l'armée de l'air des Etats-Unis, les déclarations très importantes du représentant de l'Union soviétique, des représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni et d'autres orateurs qui ont essayé de tirer certaines conclusions des exposés faits par les parties au différend ou de formuler certaines interprétations. Ces exposés ont apporté, me semble-t-il, assez d'éléments d'appréciation pour que ma délégation se demande une fois de plus quels buts vise la délégation soviétique en prenant cette nouvelle initiative. L'Union soviétique a, en effet, demandé au Conseil de se réunir pour examiner un nouvel acte agressif que les Etats-Unis auraient commis, et son représentant s'est à nouveau appesanti sur le thème des intentions belliqueuses de ce pays. Nous entendons ce même leitmotive à chaque étape, à chaque occasion et au sujet de chacune des questions qui ont été proposées à notre examen au cours de ces dernières semaines si chargées, que

has proved its wisdom in repudiating such an approach in the appraisal of the various cases entrusted to its care.

19. Sometimes, even after using indeed strong language, the Soviet delegation has cooled down its temper, and, in order not to find herself isolated in defending unfounded charges, has rallied with the majority in more constructive deeds, as was the case when the Council reached its decision on the situation in the Republic of the Congo and on the complaint of Cuba. Nevertheless, these indictments on the part of Soviet representatives constitute, in my opinion, a very dangerous and somewhat new attitude in the Kremlin, and their repetition, as shown also in the present case, cannot but be considered, to say the least, ominous.

20. The Soviet delegation has brought this case up alleging that the Council is confronted with a new demonstration of aggressive intentions on the part of the United States like the ones which the Soviet authorities maintain were behind the U-2 case. While I will express later the opinion of my delegation on the specific case under consideration, allow me to draw your attention for a moment to the constructive decisions taken by us after having examined the U-2 incident; they are embodied in the resolution submitted on 26 May 1960 by Argentina, Ceylon, Ecuador and Tunisia and unanimously approved on 27 May [S/4328].

21. The adoption of that resolution was an act of statesmanship, because the Council proved then to be fully aware of the implications arising every day from the technically complicated and potentially dangerous aspects of the defence measures taken by all big Powers, and of the necessity to frame them within the political perspectives of our days. The resolution which was approved started by expressing regret that the summit meeting did not materialize, and noted especially the mounting danger of the continuation of the armaments race, recommending that "the Governments concerned ... seek solutions of existing international problems by negotiation or other peaceful means". The Council, through the same resolution, appealed to Member Governments to refrain from any action which might increase tension. It was, in sum, on the part of the Council an effort certainly to increase and not to undermine international co-operation.

22. How has the Soviet Union heeded this recommendation? I shall not go into details; but I cannot refrain from mentioning a development which was openly contrary to it, that is, the abrupt decision of the Soviet Union, followed by the other eastern European countries, to abandon the Ten-Nation Committee on Disarmament ending thus, without any satisfactory explanations, those very negotiations which not only the Council but the General Assembly and the entire world public opinion had so strongly supported.

l'initiative ait été prise ou non par l'Union soviétique. A chaque fois, après l'attaque et les accusations de la délégation soviétique, le Conseil a prouvé sa sagesse en répudiant cette façon de concevoir l'examen des affaires dont il est saisi.

19. Parfois, même après avoir usé d'un langage incontestablement violent, la délégation soviétique a retrouvé plus de sérénité et, pour ne pas se trouver seule à soutenir des accusations dénuées de fondement, s'est ralliée à la majorité pour agir de façon plus constructive, comme, par exemple, lorsque le Conseil a pris une décision au sujet de la situation dans la République du Congo et de la plainte de Cuba. Néanmoins, ces attaques des représentants de l'Union soviétique correspondent selon moi à une attitude très dangereuse et relativement nouvelle du Kremlin, et leur répétition, l'affaire actuelle le montre encore, ne laisse pas, à tout le moins, d'être inquiétante.

20. La délégation soviétique a présenté cette affaire en alléguant que le Conseil se trouve en présence d'une nouvelle manifestation d'intentions agressives de la part des Etats-Unis, analogues à celles qui, selon les autorités soviétiques, auraient été à l'origine de l'affaire de l'U-2. J'exprimerai tout à l'heure l'opinion de ma délégation sur l'affaire qui nous occupe aujourd'hui, mais qu'il me soit permis d'abord d'appeler un instant votre attention sur les décisions constructives que nous avons prises après avoir examiné l'incident de l'U-2; elles sont contenues dans le projet de résolution qui avait été présenté le 26 mai 1960 par l'Argentine, Ceylan, l'Equateur et la Tunisie, puis approuvé à l'unanimité le 27 mai [S/4328].

21. L'adoption de cette résolution a été un acte de sagesse politique, car le Conseil a alors prouvé qu'il était pleinement conscient des incidences qu'ont, chaque jour, les mesures de défense techniquement complexes et potentiellement dangereuses prises par toutes les grandes puissances et de la nécessité de les envisager dans les perspectives politiques d'aujourd'hui. La résolution adoptée exprimait tout d'abord le regret que la conférence "au sommet" n'eût pas eu lieu et appelait spécialement l'attention sur le danger croissant que présente la continuation de la course aux armements, recommandant "aux gouvernements intéressés de chercher des solutions aux problèmes internationaux existants par voie de négociation ou par d'autres moyens pacifiques". Dans la même résolution, le Conseil faisait appel aux gouvernements Membres pour qu'ils s'abstinent de tout acte qui pourrait accroître les tensions. Bref, c'était de la part du Conseil, à n'en pas douter, un effort destiné à accroître, et non à saper, la coopération internationale.

22. Quel compte l'Union soviétique a-t-elle tenu de cette recommandation? Je n'entrerai pas dans les détails, mais je ne puis m'empêcher de mentionner un fait manifestement contraire à l'esprit de ce texte, à savoir la décision prise brusquement par l'Union soviétique, suivie par les autres pays d'Europe orientale, de quitter le Comité des Dix sur le désarmement, en mettant ainsi fin sans aucune explication valable à ces négociations mêmes que non seulement le Conseil, mais encore l'Assemblée générale et l'opinion publique mondiale tout entière avaient si vigoureusement encouragées.

23. Now, in the present case we have another example of this attitude of the Soviet Union the purpose of which we indeed fail to understand. In bringing to the Security Council its—we think—unfounded charges against the United States, is the Soviet Union behaving in conformity with the spirit and the exhortations embodied in that resolution? The appeal by the Soviet Union to the Security Council in order to brand the United States as an aggressor, or at least in order to label the United States as the one Power indulging in acts preparatory to a war, certainly is not an element designed to ease political tension. On the contrary, it injects into the international picture another heavy spray of suspicion and hatred.

24. In fact, we have heard two sharply conflicting versions of the same incident. The United States, through the words of its representative, has maintained and demonstrated that the plane was shot down by a Soviet fighter outside Soviet air space. The demonstration made by the Soviet representative is intended to prove the contrary. I must frankly say, however, that the Soviet Union version sounds to me thoroughly unconvincing and rather blurred by the obvious attempt to overshoot the real purport of the case. I can already see the representative of the Soviet Union lightly dismissing my statement on the ground that no other declaration could be expected from an ally of the United States. But I am confident that the members of the Security Council and public opinion will not consider lightly the following points or questions which show why my delegation fails to find convincing certain elements in the Soviet version.

25. First, the indications referring to the precise point where the aircraft allegedly entered Soviet territorial waters, where it was shot down and where it fell, as well as the precise time when these events took place, are left totally vague. Why? Do the Soviet authorities not know them? And if they know them, for what reason do they keep them secret?

26. Second, the preceding point is particularly important if we consider a special feature of the Soviet version. It contends that before being shot down, the RB-47 was asked by a Soviet fighter to land, but instead it continued to fly deeper—I say deeper—inside the Soviet Union. Now, gentlemen, the aircraft was flying, as the Soviet version reads, at a speed of about 900 kilometres an hour, which means 15 kilometres a minute. If the aircraft was intercepted within the territorial waters of the Soviet Union—that is, at a little over one minute's flying time at the given speed—and if it was flying deeper into the Soviet Union, how is it that it fell into the sea and not on land? No more than 90 seconds could have elapsed between the moment the RB-47 was sighted entering territorial waters and the moment it was shot down; otherwise it would have fallen not into territorial waters, as indicated by the Soviet Union, but on land. If we try to fit the pieces of this elementary jigsaw puzzle together, we cannot but agree, at least with the remark made yesterday [881st meeting] by the representative of France, that the fighter certainly did not give very much time

23. Or nous avons dans le cas qui nous occupe un nouvel exemple de cette attitude de l'Union soviétique dont nous avons en vérité peine à comprendre les motifs. En saisissant le Conseil de sécurité des accusations — à notre avis dénuées de fondement — qu'elle formule contre les Etats-Unis, l'Union soviétique agit-elle conformément à l'esprit de cette résolution et aux exhortations qu'elle contenait? Le fait que l'Union soviétique demande au Conseil de sécurité de dénoncer les Etats-Unis comme agresseur ou, tout au moins, de les désigner comme la seule puissance qui se livre à des actes préludant à la guerre n'est certainement pas de nature à atténuer la tension politique. Au contraire, c'est là introduire dans la conjoncture internationale un nouvel élément important de méfiance et de haine.

24. En fait, nous avons entendu deux versions très contradictoires du même incident. Les Etats-Unis, par la voix de leur représentant, ont soutenu et démontré que l'avion avait été abattu par un chasseur soviétique en dehors de l'espace aérien soviétique. La démonstration faite par le représentant de l'Union soviétique est destinée à prouver le contraire. Je dois cependant avouer franchement que la thèse de l'Union soviétique me paraît bien peu convaincante et que l'effort évident pour donner à l'affaire une importance démesurée me semble lui ôter encore du poids. J'entends déjà le représentant de l'Union soviétique réfuter allègrement mon argumentation en disant qu'on ne pouvait rien attendre d'autre d'un allié des Etats-Unis. Mais je suis persuadé que les membres du Conseil de sécurité et l'opinion publique ne prendront pas à la légère les observations ou les questions suivantes, qui montrent pourquoi ma délégation n'est pas convaincue par certains éléments de la version soviétique.

25. Tout d'abord, les renseignements concernant l'endroit exact où l'appareil aurait pénétré au-dessus des eaux territoriales soviétiques, où il a été abattu et où il est tombé, ainsi que le moment précis où ces événements se sont produits, sont laissés complètement dans le vague. Pourquoi? Les autorités soviétiques les ignorent-elles? Et s'ils leur sont connus, pour quelles raisons en conservent-elles le secret?

26. En deuxième lieu, le point qui précède revêt une importance particulière si l'on examine l'un des détails de la version soviétique. Selon cette dernière, avant d'être abattu, le RB-47 aurait été invité à atterrir par un chasseur soviétique mais, au lieu d'obtempérer, il aurait continué de pénétrer plus avant — j'ai dit plus avant — en territoire soviétique. Eh bien, Messieurs, l'avion volait, selon la version soviétique, à une vitesse d'environ 900 kilomètres à l'heure, c'est-à-dire 15 kilomètres à la minute. Si l'avion a été intercepté au-dessus des eaux territoriales soviétiques — c'est-à-dire à un peu plus d'une minute de vol à cette vitesse — et s'il se dirigeait vers l'intérieur du territoire soviétique, comment se fait-il qu'il soit malgré tout tombé dans la mer et non au sol? Il ne peut s'être écoulé plus de 90 secondes entre le moment où le RB-47 a été aperçu franchissant la limite des eaux territoriales et le moment où il a été abattu; s'il en était autrement, il serait tombé non pas dans les eaux territoriales, comme le déclare l'Union soviétique, mais au sol. Si nous essayons d'assembler les

—just a few seconds—to the RB-47 pilot to heed its signal, and proceeded immediately to shoot him down.

27. Third, the Soviet Union has waited ten days to give its version of the incident. Furthermore, for a certain time after the incident it participated in the joint search for survivors in an area far away from the territorial waters of the Soviet Union. Why?

28. Fourth, why are no details given on how the two survivors were captured, how the body of the dead flier was found, and what happened to the three other members of the crew? In the U-2 case, in spite of the fact that there are still some missing links in the Soviet exposé, much more information on the corresponding circumstances was given.

29. If the Soviet Union is so sure of its version why does it not allow the two survivors of the crew to be contacted and interviewed by the American Diplomatic Mission in Moscow? After all, this is an elementary rule of international behaviour between States which are not at war. And it proves to be even more necessary in this case since many of the Soviet charges are based on alleged declarations of these survivors. The fact that the Soviet Union is not willing to abide by such a rule throws further doubts on the version of the facts that it has produced.

30. The Soviet presentation of the case is altogether redundant and tends to amplify various details, no doubt misrepresenting many of them. For instance, the RB-47 is called an armed bomber, although it is clear from the Russian explanation that its only armament was defensive against a possible fighter attack and that the aircraft was used for reconnaissance purposes. Furthermore, it is well known that the RB-47 is not by its technical standards an aircraft on which a country can rely for a penetration into foreign territories. These facts, moreover, are wrapped in a long argument about the possibility that even a single aircraft can carry a highly destructive bomb; what has this to do with the incident? Every aircraft, even civil aircraft, could carry such a bomb, every ship could carry it: that does not mean that every civil aircraft or every ship must be shot down or sunk in a matter of seconds if a misunderstanding arises about its situation while flying over a foreign country or entering a foreign harbour. Were the Soviet version reflecting clear and unobjectionable facts, there would be no need for additional considerations of such a kind which seem to be offered only in an attempt to lend some validity to a presentation that does not stand the test of a more thorough examination.

31. I would like finally to mention a fundamentally misleading point which appears to exist in the Soviet

morceaux de ce puzzle élémentaire, nous ne pouvons à tout le moins que reprendre la remarque faite hier [881ème séance] par le représentant de la France lorsqu'il a fait observer que le chasseur n'avait certainement pas laissé beaucoup de temps — quelques secondes à peine — au pilote du RB-47 pour obéir à son signal et qu'il s'était mis immédiatement à ouvrir le feu.

27. En troisième lieu, l'Union soviétique a attendu 10 jours pour donner sa version de l'incident. En outre, pendant un certain temps après l'incident, elle a participé aux recherches faites en commun pour retrouver les survivants dans une zone éloignée des eaux territoriales de l'Union soviétique. Pourquoi?

28. En quatrième lieu, pourquoi ne donne-t-on aucun détail sur la manière dont les deux survivants ont été capturés et dont a été découvert le corps de l'aviateur décédé, ainsi que sur ce qui est arrivé aux trois autres membres de l'équipage? Dans l'affaire de l'U-2, bien que certains maillons manquent encore à la chaîne de l'exposé soviétique, des renseignements beaucoup plus complets avaient été fournis sur les circonstances de l'incident.

29. Si l'Union soviétique est si sûre de sa version, pourquoi ne permet-elle pas à la mission diplomatique américaine de Moscou d'entrer en contact avec les deux survivants de l'équipage et de s'entretenir avec eux? Après tout, c'est là une règle élémentaire de la pratique internationale entre Etats qui ne sont pas en guerre. Et il serait plus nécessaire encore de la suivre en l'espèce parce que les accusations soviétiques se fondent, pour une bonne part, sur les déclarations que ces survivants auraient faites. Le fait que l'Union soviétique n'est pas disposée à respecter cette règle jette des doutes supplémentaires sur la version qu'elle donne des événements.

30. L'exposé fait par l'Union soviétique sur cette affaire abonde en répétitions et tend à donner une importance exagérée à certains détails, dont beaucoup sont sans aucun doute déformés. C'est ainsi que le RB-47 est qualifié de bombardier armé, alors qu'il ressort des explications fournies par les Russes eux-mêmes que cet avion n'est... muni que d'armes défensives contre une attaque éventuelle et la chasse et que l'appareil était utilisé pour la reconnaissance. D'autre part, nul n'ignore que le RB-47, étant donné ses caractéristiques techniques, n'est pas un avion sur lequel un pays puisse compter pour pénétrer en territoire étranger. En outre, ces indications sont accompagnées d'une longue argumentation selon laquelle un avion, même isolé, peut fort bien être porteur d'une bombe de grande puissance destructrice: mais quel rapport cela a-t-il avec l'incident? N'importe quel avion, même civil, est capable de transporter une telle bombe, n'importe quel bateau aussi; il ne s'ensuit pas que tout avion civil ou tout navire doive être abattu ou coulé en quelques secondes s'il survit un malentendu sur sa situation lorsqu'il survole un pays étranger ou pénètre dans un port étranger. Si la version soviétique ne contenait que des faits clairs et indiscutables, il n'y aurait nul besoin de considérations supplémentaires de cette espèce qui semblent n'être ajoutées qu'en vue de prêter quelque solidité à une thèse qui ne résiste pas à un examen plus approfondi.

31. Je voudrais enfin signaler dans la thèse soviétique un élément qui me semble éminemment fallacieux. Je

position. It consists in the confusion which seems to be made by the USSR of two elements: i.e., on the one side the fact of making reconnaissance flights, and on the other, the violation of the sovereignty of another State with implicit aggressive aims. As other speakers before me have already clearly stated, I cannot see how, by any stretch of the imagination, such flights—and in general the reconnaissance activity—could be construed as acts contrary to international law, to international practice, or to international morals. More, I cannot see how reconnaissance flights can be considered aggressive. Can the USSR tell us that it has never been and it is not engaged in any activity of reconnaissance either by flights or otherwise? We heard yesterday from the representative of the United Kingdom that the USSR is constantly and normally engaged in such activities in the air and in the sea around the British islands or near the coast of the United States. Of course a reconnaissance flight can become a violation of international law if it is carried out in a way which violates international principles. But, to revert to the present case, the real point at issue is the following: whether Russian sovereignty has been violated. On the other hand, the point that the aircraft was engaged in a reconnaissance flight is in itself irrelevant. The fact that the Soviet Union representative has particularly referred to reconnaissance activity as such proves clearly that he is not interested in clarifying the case from the point of view of the violation of sovereignty, but that he is interested instead in attacking the policy leading to the reconnaissance activity of the United States, which seems to me to be quite a different issue.

veux parler de la confusion que l'Union soviétique semble faire entre deux questions: d'une part, le fait même d'effectuer des vols de reconnaissance et, de l'autre, le fait de violer la souveraineté d'un autre Etat avec des intentions agressives implicites. Comme d'autres orateurs l'ont clairement déclaré avant moi, je ne vois pas comment il est possible, même avec beaucoup d'imagination, de voir dans de tels vols — et dans les activités de reconnaissance en général — des actes contraires au droit international, à la pratique internationale ou à la moralité internationale. Je vois encore moins comment de tels vols peuvent être considérés comme agressifs. L'Union soviétique peut-elle nous affirmer qu'elle n'a jamais entrepris et n'entreprend actuellement aucune activité de reconnaissance, soit au moyen d'avions, soit autrement? Nous avons entendu hier le représentant du Royaume-Uni déclarer que l'Union soviétique se livre constamment et systématiquement à des activités de ce genre dans les airs et sur mer autour des îles britanniques ou à proximité de la côte des Etats-Unis. Bien entendu, un vol de reconnaissance peut impliquer une violation du droit international s'il est effectué de façon telle qu'il viole les principes internationaux. Mais, pour revenir à l'affaire qui nous occupe, la véritable question qui se pose est celle-ci: la souveraineté russe a-t-elle été violée? D'ailleurs, l'argument selon lequel l'avion effectuait un vol de reconnaissance est, en lui-même, sans rapport avec la question. Le fait que le représentant de l'Union soviétique ait particulièrement insisté sur les activités de reconnaissance en tant que telles prouve clairement que ce qui l'intéresse n'est pas de faire la lumière sur une violation éventuelle de souveraineté, mais plutôt d'attaquer la politique d'où découlent les activités de reconnaissance des Etats-Unis, ce qui me semble être un problème tout différent.

32. La délégation soviétique peut, bien entendu, comme quiconque, discuter ou critiquer la politique de n'importe quel Etat Membre ou bien encore formuler à son sujet des réserves. L'Italie, pour sa part, est persuadée que les Etats-Unis sont un pays dont la politique est fermement fondée sur la recherche de la paix dans la justice, la liberté et la dignité. C'est pourquoi nous avons conclu avec les Etats-Unis et d'autres nations une alliance défensive destinée à prévenir la guerre et à contrebalancer la puissance des démocraties populaires grâce aux forces du monde libre. Je n'ai pas besoin de réaffirmer ici que l'alliance atlantique est une alliance absolument défensive. Rien ne saurait être plus éloigné de nos esprits que de préparer ou de dresser des plans en vue d'entreprendre des opérations agressives. Nous sommes certains que les Etats-Unis, en tant que membre de l'alliance atlantique, poursuivent une politique de paix: les preuves les plus récentes en ont été l'invitation adressée au Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Khrouchtchev, de se rendre aux Etats-Unis, la rencontre du camp David, l'effort fait — malgré l'échec de la conférence "au sommet" de Paris — pour ne pas compromettre une future détente, comme le montre le communiqué des trois puissances à Paris, enfin, la bonne volonté manifestée à Genève, même après que l'Union soviétique et d'autres délégations eurent adopté une attitude incontestablement hostile.

33. Ainsi, les faits que je viens de rappeler semblent conduire à la conclusion que, depuis quelque

32. The Soviet Union delegation or anyone may, of course, discuss, criticize or qualify the policy of any Member State. Italy, for one, is convinced that the United States is a country whose policies are soundly based on the search for peace in justice, freedom and dignity. This is why we have joined with the United States and other nations in a defensive alliance aimed at preventing war, and at checking the power of the peoples' democracies with the forces of the free world. I do not need to reaffirm here, once again, that the Atlantic Alliance is an absolutely defensive alliance. Nothing could be further from our minds than to plan or develop programmes with a view to undertaking aggressive actions. We are certain that the United States, as a partner in this Alliance, is pursuing a policy of peace: the latest proofs of it were the invitation addressed to Mr. Khrushchev, Chairman of the Council of Ministers of the Soviet Union, to visit the United States, the meeting at Camp David, the attempt, notwithstanding the collapse of the Paris summit conference, to keep the door open for a future easing of tensions, as demonstrated by the three Powers' communiqué in Paris, and the good will shown at Geneva, even after the indeed hostile attitude shown by the Soviet Union and other delegations.

33. What I have said above seems to lead to the conclusion that for some time now we have had to contend

with the implementation of a policy by the USSR which, to say the least, is one of clear intimidation, through the search for, provocation and multiplication of incidents. This policy seems to be embodied in the threatening words which were pronounced some time ago by Marshal Malinowski and confirmed by Mr. Khrushchev and that we hear uttered every now and then at every occasion on which the Soviet Union Government, in its own belief, considers that aggressive acts by the Western Powers are under way, be they or not connected with the violation of the sovereignty of the USSR. Rockets will be launched in defence of Cuba, troops will descend on the Congo. We are witnessing the gradual self-enhancement of the USSR in the role of the protector of the faith of more ancient times. No investigation, no inquiry is any longer necessary in controversial cases or doubtful occurrences. The protector of the faith decides on his own judgement and, if he deems it fit, he proceeds to shoot at and bring down aircraft, and reserves the right in the future to make other victims. I wonder who in this case is the party to be called an aggressor. Because in the international community the faith which has to be protected is the one that the whole community can uphold and stand for. Such a faith is the one which is at the basis of our Charter, of our rules of behaviour: not the one-sided opinion, not the one-sided belief of any one part of the community.

34. The Soviet Union, permit me to say, would have done better, and would have been acting more in keeping with both international practice and the Security Council's resolution of 27 May 1960, had it brought the case of the RB-47 to the attention of the United States Government through diplomatic channels; had it given the details of the incident and asked for an explanation of the mission of the RB-47 from the United States Government; had it subsequently and properly protested if the answers received warranted it. By handling the matter in such a way, and through an appropriate confrontation of facts, the nature of the flight would have been identified, the character of the incident would have been ascertained, and the Soviet Union not only would have contributed to a clarification of the American motives and intentions, but also would have proved to world opinion that peace and conciliation were the driving motives of Soviet policies. And, though friction between the two greatest Powers might have occurred, the international atmosphere would nevertheless have been improved through the awareness that the dispute was dealt with in a responsible and moderate way by the parties concerned.

35. I have offered the point of view of my delegation, both on the factual issues relating to the incident and the different approaches taken with regard to it on a general political plane by the USSR and the United States. Such different approaches are reflected in the resolutions now before the Council.

36. The approach envisaged by the USSR is based on the assumption that its version of the facts should remain unquestioned and be accepted by all members of the Council. Although this is an attitude that is not unusual on the part of the Soviet Union delegation, we fail to believe that it could be accepted by this Council. We are here representatives of free countries with responsible Governments, which wish to voice their

temps déjà, l'Union soviétique mène une politique qui, recherchant la provocation et la multiplication des incidents, est, à tout le moins, une politique d'intimidation caractérisée. Cette politique semble avoir été définie dans les paroles menaçantes qu'a prononcées il y a quelque temps le maréchal Malinovski et qu'a confirmées M. Khrouchtchev, et aussi dans les paroles que nous entendons à chaque instant et en toute occasion lorsque le Gouvernement de l'Union soviétique estime qu'à son avis des actes agressifs des puissances occidentales se préparent, qu'ils aient ou non un rapport avec une violation de la souveraineté de l'Union soviétique. Des fusées seront lancées pour défendre Cuba; des troupes descendront sur le Congo. Nous voyons peu à peu l'Union soviétique s'ériger en ce qu'on appelait autrefois un défenseur de la foi. Plus n'est besoin d'investigation ou d'enquête pour les cas douteux ou les événements controversés. Le protecteur de la foi décide en sa sagesse et, s'il le juge à propos, ouvre le feu et abat les appareils, se réservant pour l'avenir le droit de faire de nouvelles victimes. Je me demande qui, en cette affaire, doit être qualifié d'agresseur. En effet, dans la communauté internationale, la foi qu'il faut protéger est en réalité celle pour laquelle la communauté tout entière peut prendre fait et cause. C'est la foi qui est à la base de notre charte et de nos règles de conduite et non pas l'opinion ou la croyance unilatérale de l'un quelconque des membres de cette communauté.

34. L'Union soviétique, qu'il me soit permis de le dire, aurait mieux fait et aurait agi de façon plus conforme à la pratique internationale et à la résolution du Conseil de sécurité du 27 mai 1960 en portant l'affaire du RB-47 à l'attention du Gouvernement des Etats-Unis par les voies diplomatiques, en donnant des détails sur l'incident et en demandant des explications sur la mission du RB-47 au Gouvernement des Etats-Unis et, si les réponses reçues le justifiaient, en présentant alors une protestation en bonne et due forme. Si elle avait donné cette suite à l'affaire et si les faits avaient pu ainsi être dûment étudiés, la nature du vol aurait été précisée, le caractère de l'incident aurait été déterminé et l'Union soviétique n'aurait pas seulement contribué à éclairer les mobiles et les intentions des Etats-Unis, mais elle aurait également prouvé à l'opinion mondiale que sa politique était inspirée par l'amour de la paix et un esprit de conciliation. Et quand bien même des frictions se seraient produites entre les deux plus grandes puissances, l'atmosphère internationale en aurait néanmoins été améliorée par la certitude que les parties régleraient le différend avec sagesse et modération.

35. J'ai présenté le point de vue de ma délégation, tant en ce qui concerne les faits relatifs à l'incident que les diverses attitudes adoptées à son sujet par l'Union soviétique et les Etats-Unis sur le plan de la politique générale. Ce sont ces diverses attitudes que nous retrouvons dans les projets de résolution dont le Conseil est saisi.

36. L'attitude prise par l'Union soviétique se fonde sur l'hypothèse que sa version des faits ne saurait être mise en doute et doit être acceptée par tous les membres du Conseil. Encore qu'elle n'ait rien d'exceptionnel de la part de la délégation de l'Union soviétique, nous ne croyons pas que cette attitude puisse être acceptée par le Conseil. Nous sommes ici les représentants de pays libres, dotés de gouvernements res-

opinions only in the full knowledge of the truth and which cannot accept a version of the facts which is not substantiated by clear-cut and conclusive evidence. The Soviet Union's attitude in this case seems unfortunately in keeping with a mentality which we have often enough had occasion to encounter. Suffice it to recall that this is the same sort of mentality that prevents the USSR from taking into serious consideration the possibility of effective control in the field of disarmament.

37. We have, on the other hand, the draft resolution of the United States. We have not heard inflammatory proposals by the representative of the United States. In his statement, even when he referred to the reconnaissance activities of Soviet Union forces, we listened instead to a calm protest and to words inspired by restraint. The United States did not accuse the Soviet Union Air Force of preparing for war: they simply complained about the serious infraction of international law perpetrated against United States aircraft and American lives. I am not here passing judgement or expressing an opinion of substance: I am simply comparing Mr. Lodge's statement with the grave accusations expressed by the Soviet Deputy Foreign Minister, and I am simply drawing the attention of the Council to the constructive nature of the United States proposal.

38. In fact, the United States has advanced a request which should put all well-meaning members of this body at ease: a request that an impartial investigation be undertaken or, alternatively, that the matter be referred to the International Court of Justice. This course of action appears to be especially appropriate. Indeed, one might ask, what better guarantee could be offered by the United States to prove that its position is legitimate, justified and in conformity with the truth than that of proposing that the International Court of Justice should pass its judgement upon it?

39. This is not the first time that a similar procedure has been suggested in incidents of this kind. Unfortunately, in many cases in the past the USSR has opposed such a measure. It is our hope that the Soviet Government will accept it at this time.

40. As to the political frame of the draft resolution submitted by the United States delegation, we are glad to see that it is still along the same lines as the resolution adopted by the Council on 27 May 1960. Time and again we in the Western world have expressed the hope that notwithstanding so many frictions, disputes and dangers there would still be room for a constructive approach in international co-operation. We are sincerely convinced that this can best be achieved by approval of the draft resolution submitted by the United States delegation.

41. Similarly, we hope that the Soviet Government will find it possible to allow the International Red Cross to get in touch with the survivors pending any other development or action. In the tragedy which has struck some American families, to whom I wish to express our deepest sympathy, at least the relatives of the surviving members of the crew would be assured of an impartial, non-political link with the men held in custody in the USSR. This is a measure which has

ponsables, désireux de ne se prononcer qu'en pleine connaissance de la vérité et incapables d'accepter une version des faits qui ne soit étayée par des preuves précises et convaincantes. L'attitude de l'Union soviétique en l'espèce semble malheureusement s'accorder avec une mentalité que nous avons eu trop souvent l'occasion d'observer. Qu'il suffise de rappeler que c'est le même genre de mentalité qui empêche l'Union soviétique d'envisager sérieusement la possibilité d'un contrôle efficace dans le domaine du désarmement.

37. Nous sommes d'autre part saisis du projet de résolution des Etats-Unis. Le représentant de ce pays ne nous a pas fait entendre de propos incendiaires. Même lorsqu'il a fait allusion aux activités de reconnaissance des forces armées soviétiques, nous avons entendu une protestation calme et des paroles inspirées par la modération. Les Etats-Unis n'ont pas accusé les forces aériennes soviétiques de se préparer à la guerre: ils ont simplement protesté contre une violation sérieuse du droit international commise contre un avion américain et contre des vies américaines. Je ne porte pas ici de jugement et je ne me prononce pas quant au fond: je compare simplement la déclaration de M. Lodge avec les graves accusations portées par le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique et j'appelle simplement l'attention du Conseil sur le caractère constructif de la proposition des Etats-Unis.

38. En fait, les Etats-Unis ont présenté une demande qui devrait rassurer tous les hommes de bonne volonté que compte le Conseil, à savoir qu'une enquête impartiale soit entreprise ou, autre possibilité, que la question soit portée devant la Cour internationale de Justice. Cette dernière solution semblerait particulièrement opportune. En vérité, quelle meilleure garantie les Etats-Unis pourraient-ils offrir pour prouver que leur thèse est légitime, justifiée et conforme à la vérité que de proposer que la Cour internationale de Justice se prononce à son sujet?

39. Ce n'est pas la première fois qu'une procédure de ce genre est proposée pour des incidents de cette espèce. Malheureusement, dans de nombreux cas, l'Union soviétique s'est déjà opposée à une telle solution. Notre espoir est que le Gouvernement soviétique l'acceptera aujourd'hui.

40. Quant au cadre politique du projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis, nous sommes heureux de constater qu'il demeure dans la ligne de la résolution que le Conseil a adoptée le 27 mai 1960. A maintes reprises, les pays du monde occidental ont exprimé l'espoir qu'en dépit de tant de différends, de heurts et de dangers, il y aurait encore place pour une attitude constructive en matière de coopération internationale. Nous sommes sincèrement convaincus que la meilleure manière de parvenir à cette fin est d'approuver le projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis.

41. Nous espérons également que le Gouvernement de l'Union soviétique trouvera la possibilité d'autoriser la Croix-Rouge internationale à entrer en contact avec les survivants en attendant tout fait nouveau ou toute mesure nouvelle. Dans la tragédie qui s'est abattue sur quelques familles américaines, auxquelles je désire exprimer notre profonde sympathie, les parents des membres survivants de l'équipage auraient tout au moins l'assurance de pouvoir commu-

nothing to do with ascertaining the facts as foreseen by the inquiry suggested by the United States or with the implications of the incident. It would be purely a gesture which, if it met with the Soviet Government's approval, would inject into the present picture of tense international relations a touch of human understanding which, we should like to think, all of us cherish. This measure, which would be implemented in the presence of Soviet authorities in all proceedings, would bring relief to men in distress and would reassure their families without any danger of deviating from its humanitarian aim.

42. My delegation felt that under the circumstances an indication of the thinking of the Council on this matter might be useful and pertinent, and to this end my delegation is introducing a draft resolution [S/4411], which I shall now read:

"The Security Council,

"Having considered the item submitted by the Union of Soviet Socialist Republics on 13 July 1960,

"Noting the declaration of the Union of Soviet Socialist Republics, according to which, as a consequence of the incident of 1 July 1960 in which a United States Air Force aircraft was brought down by Soviet military forces, two members of the crew of said aircraft are kept in custody by the Soviet authorities and three of them are missing,

"Expresses the hope that, pending any further inquiry or development related to the substance of the matter, the International Committee of the Red Cross, in accordance with international practice, be permitted to fulfil the humanitarian tasks which come within its role as a neutral and independent institution with respect to the members of the crew."

43. I trust that, in view of the humanitarian purpose of this draft resolution, in view of the fact that it is not directed at any question of substance and that its approval would confirm the human sentiments of this Council as a whole, it will be unanimously adopted.

44. Mr. TSIANG (China): This debate began last Friday [880th meeting] with a long speech by the representative of the Soviet Union to which I listened attentively and which I have since read in the verbatim record of the meeting. The speech covers twenty-four pages of the mimeographed record. What is surprising is that of the twenty-four pages, only one and a half pages are devoted specifically to the RB-47 incident of 1 July. I thought that the Soviet Union requested a meeting of the Security Council to consider the grave import of the incident of 1 July. I believe that is the "raison d'être" for this series of meetings, yet to that incident, only one and a half pages out of twenty-four pages are devoted.

45. What did the Soviet representative do during that long speech? He had a number of "theme songs", the most important of which was the charge of United States aggression. The speech was devoted almost entirely to that "theme song". That charge obviously is untrue. There is the record before us and, further-

niquez avec les hommes détenus en territoire soviétique au moyen d'un intermédiaire impartial et apolitique. C'est là une mesure qui n'a rien à voir avec l'enquête proposée par les Etats-Unis en vue d'établir les faits ni avec les répercussions de l'incident. Ce serait uniquement un geste qui, s'il était approuvé par le Gouvernement soviétique, introduirait dans les rapports internationaux, actuellement si tendus, une note de compréhension humaine, sentiment auquel, je veux le croire, nous sommes tous attachés. Cette mesure, dont l'application se ferait à chacun de ses stades en présence des autorités soviétiques, apporterait un soulagement à des êtres humains en détresse et rassurerait leurs familles sans que l'initiative risque de se détourner de son but humanitaire.

42. La délégation italienne a estimé qu'en pareille circonstance il pourrait être opportun et utile que le Conseil fasse connaître son opinion, et elle présente, à cet effet, un projet de résolution [S/4411] dont je vais donner lecture:

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant examiné la question soumise le 13 juillet 1960 par l'Union des Républiques socialistes soviétiques,

"Prenant note de la déclaration de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, selon laquelle, par suite de l'incident du 1er juillet 1960 au cours duquel un avion de l'armée de l'air des Etats-Unis d'Amérique a été abattu par des forces militaires soviétiques, deux membres de l'équipage dudit avion sont détenus par les autorités soviétiques et trois autres ont disparu,

"Exprime l'espoir que, en attendant toute enquête ultérieure ou tout fait nouveau concernant le fond de la question, le Comité international de la Croix-Rouge sera, conformément à l'usage international, autorisé à remplir envers les membres de l'équipage les tâches humanitaires qui lui incombent en sa qualité d'institution neutre et indépendante."

43. Vu le but humanitaire du présent projet de résolution et étant donné qu'il ne touche à aucune question de fond et que son adoption donnerait une nouvelle preuve des sentiments d'humanité de l'ensemble du Conseil, j'espère que celui-ci l'adoptera à l'unanimité.

44. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais]: Le débat s'est ouvert vendredi dernier [880ème séance] sur un long discours du représentant de l'Union soviétique que j'ai écouté avec attention et que j'ai lu depuis dans le compte rendu de la séance. Il occupe 24 pages miméographiées. Ce qui surprend, c'est que, sur ces 24 pages, une page et demie seulement est consacrée vraiment à l'incident du RB-47 survenu le 1er juillet. J'imaginais que l'Union soviétique demandait une réunion du Conseil de sécurité pour que celui-ci examine la gravité de l'incident du 1er juillet. Je pense que c'est là la raison d'être de cette série de réunions, et cependant on ne consacre qu'une page et demie sur 24 à l'incident lui-même.

45. Que contenait ce long discours du représentant de l'Union soviétique? Un certain nombre de thèmes dont le plus important consistait à accuser les Etats-Unis d'Amérique d'agression. Le discours était presque entièrement consacré à ce thème de l'agression américaine. Cette accusation est manifestement

more, this country is an open country. Not only is the country open, I would even say that the hearts and minds of the Wall Street banker, the Midwestern farmer and the trade unionist are all open to us. I would defy any man to find any evidence of any circle or group, or even any individual in the United States who would wish his Government to annex a part of Europe, of Asia or Africa or urge his Government to make the United States a great world empire. There is no imperialism in the hearts and minds of the American people or of the United States Government.

inexacte. Tout le passé de ce pays, qui d'ailleurs est un pays ouvert, est là pour le prouver. Non seulement le pays est ouvert, mais je dirais même que les cœurs et les esprits du banquier de Wall Street, du cultivateur du Middle West et du syndicaliste le sont aussi. Je mettrais quiconque au défi de trouver la moindre preuve qu'il se trouve aux Etats-Unis un groupe ou un milieu, ou même un individu, pour souhaiter que son gouvernement annexe une partie de l'Europe, de l'Asie ou de l'Afrique ou pour inciter son gouvernement à transformer les Etats-Unis en un grand empire mondial. Il n'y a pas d'impérialisme dans les cœurs ni dans les esprits du peuple ou du gouvernement des Etats-Unis.

46. The record of the Soviet Union stands in strange contrast to that of the United States. No, the difficulty here is not United States aggression. This "theme song" of Soviet propaganda about United States aggression began in the early post-war years. It began when the United States gave aid to Greece and Turkey and started, in co-operation with the free nations of Western Europe, the great organization called NATO. From that day to this, for more than ten years, the Soviet Union has never tired of repeating to all the peoples of the world, on all possible occasions and through all possible media, this "theme song" of United States aggression.

46. Le passé de l'Union soviétique offre un contraste étrange avec celui des Etats-Unis. Non, la difficulté ne tient pas en l'occurrence au fait que les Etats-Unis aient commis une agression. Ce thème de la propagande soviétique sur l'agression des Etats-Unis a fait son apparition dans les premières années qui ont suivi la guerre. Il a fait son apparition lorsque les Etats-Unis ont accordé leur aide à la Grèce et à la Turquie et ont créé, en coopération avec les nations libres de l'Europe occidentale, cette grande organisation qu'on appelle l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN). A partir de ce jour, et depuis plus de 10 ans, l'Union soviétique ne s'est jamais lassée de répéter à tous les peuples du monde, en toutes occasions et par tous les moyens possibles, ce refrain de l'agression américaine.

47. The real difficulty and the real point of the conflict between the United States and the Soviet Union is not United States aggression but its efforts to prevent the further expansion of the Soviet Union. The Soviet Union knows that the United States is the chief factor blocking the creation of that world empire about which the Kremlin dreams.

47. La difficulté véritable et le véritable point de friction entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ne tiennent pas à l'agression des Etats-Unis, mais aux efforts déployés par ce pays pour empêcher une nouvelle expansion de l'Union soviétique. L'Union soviétique sait que les Etats-Unis sont le principal obstacle à la création de cet empire mondial dont rêve le Kremlin.

48. A large part of the speech was devoted to praising and enlarging upon Soviet power and the Soviet love of peace. This "theme song" also is not new. I was in Moscow in 1936 and 1937 as my country's Ambassador. From the parades, the speeches and the placards shown in the Red Square, both during the May and the November celebrations, I reached the conclusion that what the Soviet Union wished the world then to believe in was, on the one side, Soviet power, and, on the other, the Soviet love of peace.

48. Une bonne partie du discours était consacrée à l'éloge de la puissance soviétique et de l'amour de l'Union soviétique pour la paix. Ce thème non plus n'est pas nouveau. Je me trouvais à Moscou en 1936 et 1937 en qualité d'ambassadeur de mon pays. Des parades, des discours et des panneaux exhibés sur la place Rouge pendant les cérémonies de mai et de novembre, j'ai tiré la conclusion que ce à quoi l'Union soviétique voulait alors que le monde croie était, d'une part, la puissance soviétique et, de l'autre, l'amour de l'Union soviétique pour la paix.

49. Soviet power is a reality; nobody denies it and there is no question but that the Soviet Union is a powerful country. I suspect that the Soviet power is not so powerful as the Kremlin would like to have us believe, and one of the causes of my suspicion is the repetition of the Soviet propaganda on that very theme of Soviet power.

49. La puissance soviétique est une réalité; nul ne le nie et il est incontestable que l'Union soviétique est un pays puissant. Je soupçonne la puissance soviétique de n'être pas aussi grande que le Kremlin aimerait nous le faire croire, et l'une des raisons de mes soupçons est précisément l'insistance avec laquelle la propagande soviétique répète ce thème de la puissance soviétique.

50. In regard to being peace-loving, I grant that the Soviet Union loves peace in a certain sense. The Soviet Union loves the peace of submission by others. If there is the least opposition, resistance or checking of Soviet ambitions, then the other party is aggressive, war-mongering, disturbs the peace and heightens international tension. That is the Soviet version of peace-loving. How much does the Soviet Union love peace? To what extent will the Soviet Union go to preserve the peace of the world? Well, for one thing, we

50. Pour ce qui est de l'amour de la paix, je reconnaiss que l'Union soviétique l'aime en un certain sens. Elle aime la paix faite de la soumission d'autrui. Si elle rencontre la moindre opposition, la moindre résistance, le moindre obstacle à ses ambitions, alors l'autre partie est agressive, elle veut la guerre, elle trouble la paix et aggrave la tension internationale. Voilà ce qu'entend l'Union soviétique par amour de la paix. Jusqu'à quel point l'Union soviétique aime-t-elle la paix? Jusqu'où est-elle

know for certain, from the way the Soviet Union made war on the freedom fighters of Hungary, that is the way the Soviet Union loves peace.

51. A third "theme song" of this long speech on last Friday afternoon was the intimidation and harassment of those countries which have granted military bases to the United States. The purpose is obvious. The Soviet Union does not like these bases. It would like the countries granting those bases to withdraw the grants or to limit the uses of the bases so as to make them almost useless.

52. That is really the substance of the speech made by the Soviet representative on Friday last. He, had very little to say about the RB-47 incident of 1 July. What I have said up to the present moment is, I think, generally accepted. I know that the representatives of the United Kingdom and of France called our attention to the fact that this summer there has been something unusual about Soviet diplomacy. It is more bellicose than ever and it seems to go out of its way to heighten international tension. The question was asked, why? The Prime Minister of the United Kingdom called our attention to this unusual phenomenon in the summer of 1960. Various explanations have been given. I do not pretend to be able to give the final answer. So far as I am concerned, my answer is this. Mr. Khrushchev has been disappointed with what he expected of the "spirit of Camp David", for after the conversations at Camp David, the United States has stood firm in opposing the further expansion of the Soviet Union.

53. Now let me come back to that small part of the speech which deals with the RB-47. That part of a page and a half consists, first of all, of unilateral assertions by the Soviet Union, unsupported by any evidence and challenged and contradicted by the statement of the United States. The representatives of France and Italy have subjected the Soviet version of the incident of 1 July to detailed analysis and have questioned the veracity of important points in the Soviet version. We do not know what to make of such unilateral assertions.

54. On the whole, my delegation would wish to follow the line of argument advanced here a moment ago by the representative of Argentina. It is not right for the Security Council to draw conclusions on any one-sided statements or assertions. It is only proper, both from the viewpoint of common sense and even the viewpoint of the Charter of the United Nations, that we should withhold our conclusion until we have had an impartial investigation.

55. The Soviet version of the incident of 1 July refers also to the testimony of Lieutenant Olmstead and Lieutenant McKone. Nobody knows what these officers of the United States Air Force actually said, if they said anything, to the Soviet authorities.

56. Those of us who have witnessed Soviet judicial procedure, as I had a chance to do, question the value of the so-called confessions of the victims of Soviet justice. Is not this testimony another so-called confession? I heard, with a shudder, that the Soviet Union intends to subject these survivors of the incident to

disposée à aller pour préserver la paix du monde? Nous savons en tout cas, et avec certitude, à en juger par la façon dont l'Union soviétique a fait la guerre à ceux qui combattaient pour la liberté de la Hongrie, comment elle conçoit l'amour de la paix.

51. Dans ce long discours de vendredi après-midi, on relevait encore un troisième thème: l'intimidation et le harcèlement des pays qui ont concédé des bases militaires aux Etats-Unis. Le but recherché est évident. L'Union soviétique n'aime pas ces bases. Elle voudrait que les pays qui les ont concédées reviennent sur leur décision ou limitent l'usage de ces bases au point de les rendre pratiquement inutiles.

52. Telle est en réalité la substance du discours fait vendredi par le représentant de l'Union soviétique. Il avait fort peu de choses à dire à propos de l'incident du RB-47 survenu le 1er juillet. Ce que j'ai dit jusqu'à présent est, je crois, généralement admis. Je sais que les représentants du Royaume-Uni et de la France ont appelé notre attention sur le fait que, cet été, la diplomatie soviétique avait quelque chose d'insolite. Elle est plus belliqueuse que jamais et semble faire un effort spécial pour aggraver la tension internationale. On s'est demandé pourquoi. Le Premier Ministre du Royaume-Uni a attiré notre attention sur ce phénomène inaccoutumé au cours de l'été de 1960. Diverses explications ont été proposées. Je ne prétends pas être capable de donner une réponse définitive. En ce qui me concerne, je dirais ceci: M. Khrouchtchev a été déçu dans les espoirs qu'il avait formés au sujet de "l'esprit du camp David", car, après les conversations du camp David, les Etats-Unis ont maintenu leur ferme opposition à toute nouvelle expansion de l'Union soviétique.

53. Que l'on me permette maintenant de revenir sur cette petite partie de discours où il est question du RB-47. Cette page et demie contient avant tout des assertions unilatérales de l'Union soviétique qu'aucune preuve ne vient corroborer et que la déclaration des Etats-Unis contredit. Les représentants de la France et de l'Italie ont soumis la version soviétique de l'incident du 1er juillet à une analyse détaillée et ont mis en doute la véracité d'importants éléments de cette version. Aussi ne savons-nous quelle foi ajouter aux assertions unilatérales de l'Union soviétique.

54. Dans l'ensemble, ma délégation souhaiterait adopter à peu près l'argumentation que suivait tout à l'heure le représentant de l'Argentine. Il n'est pas juste que le Conseil de sécurité tire des conclusions de déclarations ou d'assertions unilatérales. Le bon sens et la Charte des Nations Unies elle-même nous font un devoir de suspendre notre jugement jusqu'à ce qu'une enquête impartiale ait eu lieu.

55. La version soviétique de l'incident du 1er juillet fait notamment état du témoignage des lieutenants Olmstead et McKone. Or nul ne sait ce que ces officiers de l'aviation américaine ont dit aux autorités soviétiques -- à supposer qu'ils leur aient dit quelque chose.

56. Ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion, ce qui a été mon cas, de voir ce qu'est la procédure judiciaire soviétique mettent en doute la valeur des prétendues confessions des victimes de la justice soviétique. Et ces témoignages ne sont-ils pas à ranger au nombre de ces prétendues confessions? J'ai frémé en

what the representative of the Soviet Union called "the severity of the Soviet law" [880th meeting].

57. Law, of course, is good and I can understand why some States should make the law very severe. What I shudder at is the fact that the Soviet judgements, the so-called judicial judgements, are in most cases of a political nature based on confessions, and those confessions are extorted by torture or by psychological brainwashing.

58. To sum up, I find the United States draft resolution [S/4409] to be in harmony with the legal practice of civilized nations, as well as in harmony with the principles of the Charter. I likewise support the draft resolution submitted by the representative of Italy [S/4441]. In speaking of the survivors of the incident, the representative of Argentina referred to what he called Christian piety. I submit that this is more than a matter of Christian piety. It is not only Christian piety that calls for humane treatment of these officers; it is the universal humane feelings of all mankind that would demand humane treatment for the survivors. It will be my pleasure to vote for the Italian draft resolution.

59. The PRESIDENT (translated from Spanish): With the Council's agreement I shall now adjourn the meeting and we shall meet again at 3 p.m.

The meeting rose at 12.40 p.m.

entendant que l'Union soviétique se propose d'appliquer, selon le mot de son représentant, "toute la rigueur de la loi soviétique" aux survivants de l'incident [880ème séance].

57. La loi, bien entendu, est une bonne chose et je puis comprendre que certains Etats fassent des lois très sévères. Ce qui m'a fait frémir, c'est que les jugements soviétiques, les décisions de cette prétendue justice, ont dans la plupart des cas un caractère politique et se fondent sur des confessions, et que ces confessions sont extorquées par la torture ou par le "lavage de cerveau".

58. En résumé, j'estime que le projet de résolution des Etats-Unis [S/4409] est conforme à la pratique juridique des nations civilisées, ainsi qu'aux principes de la Charte. J'appuierai également le projet de résolution présenté par le représentant de l'Italie [S/4411]. Parlant des survivants de l'incident, le représentant de l'Argentine a invoqué ce qu'il a appelé la piété chrétienne. Je me permets de dire qu'il ne s'agit pas seulement ici de piété chrétienne. La piété chrétienne n'est pas la seule à réclamer que ces officiers soient humainement traités; ce sont des sentiments répandus dans le monde entier qui exigent que les survivants soient traités avec humanité. Je serai donc heureux de voter en faveur du projet de résolution italien.

59. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Avec l'accord du Conseil, je vais lever la séance, et nous nous réunirons à nouveau à 15 heures.

La séance est levée à 12 h 40.